

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4754

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : **Projet pôle multimodal de la gare - Convention de participation financière pour la réalisation des études préliminaires**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a engagé des actions concernant les gares urbaines dans le cadre des objectifs affichés par le projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) et par le plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté urbaine visant à développer une politique des parcs-relais sur les points d'échanges avec le réseau urbain et avec le réseau ferroviaire.

La gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape se situe à la limite des communes de Sathonay Camp et de Rillieux la Pape. Les Communes sont en pleine mutation et devraient bénéficier d'une importante augmentation de population dans les prochaines années. Par ailleurs, on constate une forte congestion routière aux abords de l'agglomération lyonnaise, ce qui incite à développer le pôle multimodal qui possède une position stratégique et permet de relier très rapidement le centre de Lyon (sept minutes de la Part-Dieu). Il paraît donc intéressant de créer un véritable pôle d'échanges à Sathonay Camp-Rillieux la Pape.

A la suite de la première phase de l'étude, il est apparu nécessaire d'engager des études préliminaires sur l'état existant du site de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape et sur la faisabilité de l'un ou des scénarii d'aménagement retenus par le comité de pilotage. L'analyse portera essentiellement sur les impacts ferroviaires. Ces études préliminaires viendront compléter l'analyse du bureau d'études Des lieux, des gens et permettront au comité de pilotage de l'étude globale du pôle de Sathonay Camp-Rillieux la Pape d'effectuer un choix de scénario d'aménagement qui fera ensuite l'objet d'études plus détaillées.

L'étude doit permettre :

- d'améliorer l'accessibilité côté Sathonay Camp : pour améliorer l'accessibilité, il est prévu d'augmenter la lisibilité du parvis, de créer de nouvelles places de stationnement en agrandissant si possible le parking existant sur la parcelle abris de brigade,
- d'ouvrir la gare côté Rillieux la Pape : la gare est, à ce jour, orientée exclusivement vers Sathonay Camp. Il est prévu d'ouvrir la gare côté "est" vers Rillieux la Pape, ce qui nécessite un aménagement des parcelles côté "est" pour créer des parkings de rabattement. Il faudra alors prolonger le passage souterrain pour permettre une liaison aisée entre les quais et les nouveaux parkings côté "est",
- de limiter les cheminements lors des ruptures de charges entre modes : les cheminements pour les piétons seront limités au maximum lors des correspondances entre modes de transport,
- de prendre en compte les activités ferroviaires actuelles et futures : il existe diverses activités ferroviaires sur le site. Une analyse du devenir de ces activités et des possibilités de mutation fait partie de la réflexion à mener dans le cadre de la présente étude,
- de créer des accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : l'accessibilité PMR doit être assurée, ce qui suppose la création de rampes ou l'implantation d'ascenseurs pour atteindre les quais.

Cette étude sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF) en partenariat avec la Communauté urbaine, la Région et l'Etat.

Cette étude préliminaire, d'une durée de trois mois, hors validation politique, est estimée à 80 000 € HT.

Ce projet s'inscrit dans deux dispositifs régionaux de subvention pour sa réalisation : le contrat d'aménagement de gare et le contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Le volet étude sera ainsi cofinancé par la Communauté urbaine, la Région, l'Etat, et RFF dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, selon la clé de répartition suivante :

- Communauté urbaine	40 %
- région Rhône-Alpes	25 %
- Etat	25 %
- RFF	10 %

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à l'étude préliminaire du pôle d'échanges de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, au taux de 40 % du coût HT, soit 32 000 € nets de taxes, sous forme de subvention à Réseau ferré de France (RFF), maître d'ouvrage.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec RFF, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 657 380 - fonction 824 - opération n° 0854.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,